Économie

3 - Rôle de l'État

Ivan Canet & Guillaume Ruffin \cdot 11 janv. 2018 (11 janv. 2018)

uel est le rôle de l'État? Quels sont les différences entre un État-gendarme, un État-providence? Quels pouvoirs lui sont attribués, et comment est calculé son budget?

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction	2
Un État gendarme	
Un État providence	
Les pouvoirs de l'État	
II. LE POIDS DE L'ÉTAT	
1. Budget	2
1.1. Les recettes	2
1.2. Les dépenses	2
Dépenses par mission	
Dépenses par nature	
2. Prélèvements obligatoires	3
3. Le déficit budgétaire	3
4. Dette publique	3
III. LES FONCTIONS DE L'ÉTAT PROVIDENCE	3
1. Politique Structurelle	4
2. Politique conjoncturelle	
2.1. Politique monétaire	
2.2. Politique budgétaire	4
IV. Annexes	5
1. Index lexical	5

I. INTRODUCTION

Un État gendarme

Un État gendarme se réduit aux fonctions fondamentales : la sécurité intérieure (la Police), la sécurité extérieure (l'Armée) et la Justice. L'État peut aussi s'occuper des infrastructures de transport, pour permettre de ne pas entraver les sécurités.

Un État providence

L'**État providence** a un rôle de Welfare-State ; c'est l'idée de KEYNES, l'État intervient dans les domaines économiques et sociaux pour agir sur le bien-être de la population.

Les pouvoirs de l'État

L'État a trois pouvoirs ; le **pouvoir législatif** (exercé par le parlement : l'Assemblée Nationale et le Sénat), le **pouvoir exécutif** (exercé par le président) et le **pouvoir judiciaire** (la Justice).

Proches des citoyens se trouvent les **collectivités**, les régions (contrôlées par le président de la région), les départements (par le conseil général), et les communes (Maire + conseil municipal).

L'État fait aussi référence à la Sécurité Sociale.

II. LE POIDS DE L'ÉTAT

1. Budget

Le **budget** est l'ensemble des comptes qui dérivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'État.

Les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale sont soumis en premier lieu à l'Assemblée Nationale.

1.1. Les recettes

Le total des recettes fiscales nettes est de 243,842 milliards d'euros.

- Les recettes fiscales nettes sont constituées des impôts directs et indirects desquels on a déduit les remboursements et dégrèvements (90 %).
- Les **recettes non fiscales** comprennent les autres recettes de l'État (exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier, produits et revenus du domaine de l'état, taxes, redevances et recettes assimilées, etc. (10 %)
- Les **prélèvements sur les recettes de l'état** sont constitués des recettes que l'État affecte aux collectivités locales et du prélèvement réalisé au profit de l'Union Européenne. Total des prélèvements 2017 : 63,064 milliards d'euros.

1.2. Les dépenses

On distingue les dépenses par mission et par nature.

Dépenses par mission

Les dépenses de l'État sont présentées par mission, ce qui permet de mieux appréhender à quelle politique publique (ou mission) sont affectées les ressources.

Part du budget	Milliards d'€	Postes de dépenses les plus importants
16,1 %	71,6	Enseignement scolaire
10,6 %	47,2	Défense
9,4 %	41,6	Dette
6,2 %	27,6	Recherche de l'Enseignement Supérieur

Dépenses par nature

Les dépenses par nature présentent les dépenses groupées par type.

- 1. Personnels (Fonctionnaires)
- 2. Interventions
- 3. Fonctionnement (Entretien des bâtiments...)
- 4. Charge de la Dette
- 5. Investissements (Routes...)

2. Prélèvements obligatoires

Les **prélèvements obligatoires** sont les impôts et cotisations sociales reçus par les administrations publiques (les administrations publiques centrales, locales et de sécurité sociale) et les institutions européenne.

Ils représentent 44 % du PIB en 2016, et environ 40 % sur les 10 dernières années.

3. Le déficit budgétaire

Le **déficit budgétaire** est la situation dans laquelle les recettes de l'État (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors emprunt) au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

Le **déficit public** correspond au déficit de toutes les administrations publiques (État, administrations de la sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale).

4. Dette publique

La **dette publique** correspond à l'ensemble des emprunts publics, c'est-à-dire contractés par des administrations publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale). L'accumulation des déficits au cours des années constitue la dette publique.

De 2007 à 2014, la dette augmentait ; elle stagne depuis. En 2016, elle atteignait 97,6 % du PIB.

III. LES FONCTIONS DE L'ÉTAT PROVIDENCE

Selon R. MUSGRAVE (1959), l'État s'occupe de :

- Allocation des ressources : lutte contre les externalités négatives (pollution des entreprises),
- Redistribution des revenus : prélèvements et affectations,
- **Stabilisation de la conjoncture** : croissance équilibrée et lutte contre l'inflation et le chômage par la politique conjoncturelle. On parle aussi d'une fonction de régulation.

L'État utilise la politique économique pour satisfaire ses fonctions. On distingue la politique structurelle et conjoncturelle.

1. Politique Structurelle

La **politique structurelle** est une politique de long-terme qui vise à modifier en profondeur les structures de l'économie ; par exemple les 35h, l'éducation ou la réforme des retraites.

2. Politique conjoncturelle

Les quatre objectifs principaux de la politique conjoncturelle sont :

- Un taux de chômage minimum,
- Un taux de croissance élevé,
- Une inflation minime,
- Un équilibre de la balance extérieure.

La réussite de ses quatre objectifs est schématisée par le carré magique de KALDOR.

2.1. Politique monétaire

Dans le cadre de l'UEM ou de la zone Euro, les États-membres ne peuvent mener qu'une politique budgétaire.

L'Europe (BCE¹) mène décide de diminuer le taux d'intérêt directeur (~1 %), ce qui permet de stimuler les crédits donc la consommation.

2.2. Politique budgétaire

Les pays de l'Union Européenne pratiquent une politique budgétaire de rigueur : les Critères du Pacte de Stabilité de l'Union spécifie qu'un État-membre ne peut avoir un déficit public de plus de 3% de son PIB et la dette ne peut être supérieure à 60% de son PIB.

Cette politique a comme conséquence une diminution des dépenses de l'État et une augmentation des impôts. Or, une baisse des dépenses de l'État peut diminuer les revenus des ménages ainsi que leur consommation.

IV. ANNEXES

1. Index lexical

Economie	
Budget	1, 2, 3
Déficit	3, 4
Budgétaire	3, 4
Public	3, 4
Dépenses	
Par mission	
Par nature	
Dette	3, 4
Publique	ŕ
État	
Gendarme	
Providence	
PIB	3, 4
Politique	,
Conjoncturelle	•
•	

Structurelle	4
Pouvoir	2
Exécutif	2
Judiciaire	2
Législatif	2
Prélèvements obligatoires	
Recettes	
Fiscales nettes	2
Non fiscales	2
Sécurité sociale	2, 3
Welfare-State	2
Personnalités	
Kaldor	4
Keynes	2
Musgrave	